****

**Les quatre syndicats de Soitec se félicitent d’avoir pu obtenir, dans les plus brefs délais, une solution satisfaisante annulant l’effet de l’incentive plan sur l’intéressement de tous les salariés.**

Suite aux discussions menées avec la direction, Cyril Menon, directeur du site, et Pascal Lobry, directeur des ressources humaines, nous ont informé officiellement de **l’annulation de l’impact de ce plan d’actions gratuites sur notre prime** et ce, dès le premier euro (réunion CE extra du jeudi 6 avril 2017). Cet engagement est valable pour FY17 et FY18 :

* Sur FY17, nous attendons désormais leur retour sur les dispositions détaillées qui seront mises en place.
* Sur FY18, un avenant sera apporté à l’accord d’intéressement.

Dans cette période de TRANSFORMATION, **le partage des richesses, l’équité, et la volonté d’impliquer l’ensemble des salariés de notre entreprise restent nos priorités**. Pour aller dans ce sens et pour faire suite à vos innombrables retours, nous avons demandé à la direction d’entamer des discussions sur l’extension du plan de distribution **d’actions gratuites à l’ensemble des salariés.**

Aujourd’hui, **les perspectives favorables pour notre entreprise ont fait considérablement augmenter le montant total de ce plan**. La valeur actuelle de l’action, autour de 2€, est bien loin de la « valeur d’action théorique » de 0,77€ avancée par la direction et maintes fois dénoncée par les élus du CE. **En l’état, le plan pourrait être valorisé à hauteur de 60 millions d’euros** (conditionné à l’atteinte des objectifs d’EBITDA FY18 et FY19).

Notre direction pourrait donc étendre le plan à tous les salariés sans pour autant léser les 34 bénéficiaires actuels. Cette mesure serait un message fort dans un contexte où, **pour capter les marchés potentiels qui s’offrent à nous, l’engagement et la motivation de tous les salariés seront décisifs.**

Ainsi dans une volonté d’échange constructif pour notre entreprise, **les quatre syndicats ont sollicité une rencontre avec notre PDG, Paul Boudre, afin de lui exposer les attentes légitimes des salariés**.

**La CGT Soitec, la CFE-CGC, FO Soitec, la CFDT**

**Bernin, le 7 avril 2017**